

A—Ministère—
Généralités—

626. Dépenses de la Commission royale d'enquête sur le droit criminel en ce qui concerne les psychopathes sexuels criminels, \$7,500.

Prêts, placements et avances—
Justice—
Pénitenciers—

660. Élargissement du champ d'action de la caisse renouvelable établie par le crédit 628 de la loi des subsides n° 2 de 1955, et autorisation d'acheter et de gérer du matériel ou des matériaux employés dans les pénitenciers, le montant à imputer sur la caisse renouvelable ne devant jamais dépasser \$600,000—Crédit supplémentaire, \$300,000.

A—Ministère—

697. Service des pardons, subvention à l'Association canadienne de réadaptation—Crédit supplémentaire, \$1,000.

Cour Territoriale du Yukon—

698. Administration, y compris l'administration de la justice dans le Territoire du Yukon—Crédit supplémentaire, \$10,000.

B—Pénitenciers—

699. Fonctionnement et entretien des pénitenciers, y compris les fournitures et services s'y rattachant; administration, fonctionnement, réparation et entretien des bâtiments, ouvrages et matériel; entretien, libération et transfert des

détenus; indemnisation des détenus libérés, frappés d'incapacité permanente pendant leur incarcération—Crédit supplémentaire, \$39,000.

700. Montant crédité à la Caisse renouvelable établie sous le régime du crédit 628 de la loi des subsides n° 2, 1955, pour combler le découvert découlant de la majoration de l'inventaire, \$6,642.

GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

Administration centrale, Services nationaux de police et établissements de formation—

739. Administration, fonctionnement et entretien—Crédit supplémentaire, \$66,000.

740. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et matériel—Crédit supplémentaire, \$63,100.

Services terrestres et aériens—

741. Fonctionnement et entretien des divisions—Crédit supplémentaire, \$290,000.

Services maritimes—

742. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages et matériel—Crédit supplémentaire, \$408,060.

Pensions et autres prestations—

743. Contributions de l'État au Compte des pensions de la Gendarmerie royale du Canada—Crédit supplémentaire, \$111,088.

FIN DU VOLUME III